



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 09 février 2017

DELIBERATION N° 31/ 2/2017 : EXTENSION DU PERIMETRE DU GMCA A LA COMMUNE DE REYNIES : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUPPLEMENTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 09 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 février 2017.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, , Alain ABADIE à Bernadette SERIEYS, Maxime BERAUDO à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Jean-Louis IBRES, Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Sophie LARAN à Danielle AMOUROUX, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Pauline MUGNIER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu les arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 portant extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2016-12-16-001 du 16 décembre 2016 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°41 du 23 avril 2014 portant élection des 12 Vice-Présidents du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération, suivants :

1er Vice-Président	Thierry DEVILLE
2ème Vice-Président	Jean-Louis IBRES
3ème Vice-Président	Pierre-Antoine LEVI
4ème Vice-Président	Michel WEILL
5ème Vice-Président	Laurence PAGES
6ème Vice-Président	Alain GABACH
7ème Vice-Président	Jean-François GARRIGUES
8ème Vice-Président	Bernard PAILLARES
9ème Vice-Président	Jean-Martial DEJEAN
10ème Vice-Président	Francis LABRUYERE
11ème Vice-Président	Marc BOURDONCLE
12ème Vice-Président	Pierre BONNEFOUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération précédente du Conseil Communautaire du 9 février 2017 portant création d'un siège supplémentaire de Vice-Président, et portant le nombre de Vice-Présidents à 13,

Il est rappelé que les dispositions applicables à l'élection des Vice-Présidents sont les mêmes que celles applicables pour l'élection du Président.

L'élection doit se dérouler à bulletin secret, et si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Il est fait appel à candidature.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 1er février 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection du 13ème Vice-Président.

Madame Brigitte BAREGES fait appel à candidature.

Election du 13ème Vice-Président du GMCA :

Les résultats de vote au 1er tour de scrutin sont les suivants :

a. Nombre de délégués présents et ayant procurations :	44
b. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votant : nombre d'enveloppes déposées dans l'urne (a-b)	44
d. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	1
e. Nombre de suffrages exprimés (c-d)	43
f. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude VIGOUROUX	43	Quarante trois

Vu le procès-verbal de l'élection du 13ème Vice-Président annexé à la présente délibération,

Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret,

Vu les résultats du scrutin,

- Monsieur Claude VIGOUROUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 13ème Vice-Président du GMCA au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

1 4 FEV. 2017

De sa publication le :

1 4 FEV. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 10 février 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

